Image not found or type unknown

demande d'information pour avoir la nationalité francaise

Par **walid**, le **17/11/2012** à **22:28**

salut .ma futur femme est née ici en france apres sa naissance sa mere est morte et son pere l' a fait rentrer au maroc . juste l'annee dernière elle est rentré en france et la prefecture lui a donné une carte d'un an . est ce possible de demander la nationalité francaise puisqu'elle née ici en france (droit au sol)et ce sont quoi les demarches à faire et combien du temps qu'elle faut attendre pour avoir la nationalité francaise merci de votre reponse

Par **youris**, le **17/11/2012** à **23:25**

bjr,
La naissance en France ne permet pas à elle seule, en principe, l'attribution de la nationalité française à moins que l'un des parents soit français ou qu'un des parents soit lui-même né en france.
la france n'applique pas le droit du sol intégral.
cdt

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés